

INCONTINENCE URINAIRE ET FÉCALE DU SUJET ÂGÉ

F. Pouché le 27/08/2012

Définitions :

L'**incontinence urinaire** est définie par une perte involontaire d'urines constatée.

L'**incontinence anale** est définie par une perte involontaire de matières fécales.

Ces incontinences concernent 25% des personnes après 85 ans.

L'**autonomie** est définie par la capacité à se gouverner soi même.

La **dépendance** est l'impossibilité partielle ou totale pour une personne d'effectuer sans aide les activités de la vie, qu'elles soient physiques, psychiques ou sociales et de s'adapter à son environnement.

Donc, il faut agir assez vite sur cette incontinence en adaptant l'environnement aux capacités restantes de la personne.

En facilitant l'accès aux wc (rehausseur de wc, déambulateur, réorganiser les alentours du wc...).



Penser à aller au wc très régulièrement et pour la nuit prévoir un urinal à portée de main pour éviter les aller et retour aux wc ou un siège pot.



Il faut rappeler que, physiquement, l'être humain est en position debout pour uriner chez un homme et assise pour une femme et il faut donc conserver ces positions le plus longtemps possible.

Une personne âgée devient très vite incontinente, aussi il faut veiller à sa prise en charge pour conserver son autonomie, la protection doit rester la dernière solution.

Il existe beaucoup de protections : **le slip absorbant** (type pull ups) permet d'éviter les petites fuites et de se gérer tout seul puisqu'il fait office de slip.

Puis après il faudra utiliser **les anatomiques** avec slips jetables ou non qui permettront à la personne de se changer régulièrement au cours de la journée et de pouvoir aller au wc.

Enfin utiliser **les changes complets** uniquement quand la personne a perdu son autonomie et est dépendante d'une tierce personne.